



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mo
b***18172497***Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le**21 NOV. 2018**

Le Greffier

N° d'entreprise : 0640.952.442

Dénomination

(en entier) : **BASE DE BARONVILLE**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : 5570 BEAURAING (BARONVILLE), RUE LIEUTENANT THOLOME, 23
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU
14 MAI 2018**

Le 14 mai 2018, à 10h00, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme Base de Baronville s'est réunie au siège social de la société sis à 5570 Beauraing (Baronville), rue Lieutenant Tholomé.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Michel Coëme, notaire associé à Tilleur, le 6 octobre 2015, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 26 octobre 2015, sous le numéro 15151086.

I. Bureau

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Monsieur Daniel Bajiot.

Lequel nomme en qualité de secrétaire Monsieur Vincent Grenier.

II. Composition de l'assemblée

L'assemblée générale se compose des actionnaires représentés dont les noms, prénoms, professions, demeures ou dénominations et siège sociaux pour les sociétés, ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux se déclare propriétaire, sont mentionnés en la liste de présence établie et signée par le bureau.

Le Président met à la disposition des actionnaires la liste des présences ainsi que les éventuelles procurations données par les actionnaires.

Le Président constate que les administrateurs et le commissaire de la société ont été valablement convoqués à l'assemblée générale et qu'ils ont renoncé à y assister.

Le Président déclare l'assemblée générale ouverte.

III. Exposé

Le Président expose ce qui suit :

III.1) Ordre du jour

La présente assemblée générale a pour ordre du jour :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration aux actionnaires sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017;

2. Rapport du commissaire aux actionnaires sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017;

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social de la société clôturé le 31 décembre 2017;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

4. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017;

5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire pour toute responsabilité personnelle relative à l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017;

6. Démission et Nomination: Suite à la démission de M. Maurange de son poste d'Administrateur en date du 16 octobre 2017, le Conseil d'administration propose la nomination de M. Henri Art en qualité d'Administrateur;

7. Mandat relatif à l'accomplissement des formalités de publication légale; et

8. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire, conformément à l'article 540 du Code des sociétés.

III.2) Constatation de la validité de l'assemblée générale ordinaire

Compte tenu de ce que les actionnaires de la société, tous représentés comme indiqué ci-dessus, ont renoncé à l'accomplissement des formalités de convocation prévues par les articles 533 et 535 du Code des Sociétés en vue de la présente assemblée générale ordinaire des actionnaires et de ce qu'ils ont en outre expressément renoncé à y être présents, il n'y a pas lieu de justifier de la convocation de la présente assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et parfaitement apte à délibérer sur son ordre du jour.

IV. Résolutions

Après avoir délibéré, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes :

IV.1) Rapport de gestion

Le Président donne lecture, à l'assemblée générale qui en prend connaissance, du rapport de gestion commentant les activités de la société menées au cours de l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2017, tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration à son attention.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport de gestion.

IV.2) Rapport du commissaire

Le Président donne lecture, à l'assemblée générale qui en prend connaissance, du rapport du commissaire de la société sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2017.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport du commissaire de la société.

IV.3) Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2017

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire, l'assemblée générale approuve à l'unanimité le bilan et le compte de résultats de la société pour l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2017.

IV.4) Approbation de la décision relative au résultat financier de l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2017

L'assemblée générale prend acte du fait que dans son rapport de gestion, le Conseil d'administration recommande d'affecter les résultats financiers comme suit :

- Perte de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017	- 383.562,29 EUR
- Bénéfice reporter au 31 décembre 2016	0 EUR
- Rémunération du capital	0 EUR
- Perte à reporter au 31 décembre 2017	- 383.562,29 EUR

IV.5) Approbation de la décision de décharge des administrateurs et commissaire pour l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2017

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports qui lui ont été soumis par le Conseil d'administration et par le commissaire de la société, décide, à l'unanimité, de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour ce qui concerne la responsabilité dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2017.

Volet B - Suite

IV.6) Démission et Nomination: Suite à la démission de M. Maurange de son poste d'Administrateur en date du 16 octobre 2017, le Conseil d'administration propose la nomination de M. Henri Art en qualité d'Administrateur

L'assemblée générale, prend acte de la démission de M. Maurange de son poste d'Administrateur.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer M. Henri Art (représentant CMI Défense) comme Administrateur de la société.

IV.7) Approbation du mandat relatif aux formalités de publication

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de donner mandat à Maître Laurent BERNARD, avocat dont le cabinet est sis à 6001 MARCINELLE (Belgique), rue Jules Destrée, 72, avec pouvoir de substitution, en vue de l'accomplissement, au nom et pour le compte de la société, de toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées par la présente assemblée générale telles que reprises dans le présent procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et, plus particulièrement, la publication aux Annexes du Moniteur Belge et, à cette fin, confère à ce dernier le pouvoir de signer tous documents, d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du greffe du Tribunal de Commerce compétent, d'un Guichet d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises.

IV.8) Questions des actionnaires aux administrateurs (article 540 du Code des Sociétés)

Les actionnaires déclarent, en application de l'article 540 du Code des Sociétés, qu'ils n'ont pas de question à poser aux administrateurs et au commissaire de la société à propos des différents points de l'ordre du jour.

V. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Dont procès-verbal dressé le 14 mai 2018 à 5570 Beauraing (Baronville), rue Lieutenant Tholomé, n°23.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé le présent procès-verbal.